

PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

Séance du 7 mai 2025

Date de convocation : 29 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- MARIE FLORENCE
- CAMON ISABELLE
- FELTRIN PIERRE
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

- VEILLOT JULIE
- RIPAUD-CADIOU JULIA donne pouvoir à NAVATTE FLORENCE
- BARBIER ROBIN donne pouvoir à TRANCHANT DAVID
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD donne pouvoir à FELTRIN PIERRE

Demande de rajouter 2 sujets : remboursement visite poids lourds et travaux parking Mairie

A été désigné secrétaire : DELAFOND-CAILLÉ Charlotte

Conseil Municipal du 7 mai 2025

DCM 2025-05-001 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 avril 2025

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 3, Votants 10, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-05-001 : Publiée le : 15 mai 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 15 mai 2025

DCM 2025-05-002 : Transfert des compétences eau et assainissement à la CCTVV au 1^{er} décembre 2025

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 64,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et notamment son article 1,

Vu l'arrêté préfectoral n°231-037 du 16 juin 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne ;

Vu l'opposition aux transferts des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020 exprimée par délibération des communes membres avant le 30 juin 2019 selon la règle de la minorité de blocage (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population), reportant ainsi le transfert automatique desdites compétences au 1^{er} janvier 2026 au plus tard ;

Considérant que la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne pouvait à tout moment entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2026 se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit des compétences eau potable et assainissement par la Communauté de Communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au 1^{er} décembre 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 3, Votants 10, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

-

Conseil Municipal du 7 mai 2025

DCM 2025-05-003 : Création d'un plateau multisports – devis- Choix de la Commission

Monsieur Le Maire donne la parole à Mesdames NAVATTE Florence et DELAFOND-CAILLÉ Charlotte afin de notifier le choix de la Commission Aménagement du Bourg en charge du dossier plateau multisports.

Il est rappelé les 2 devis :

Plateau multisports :

- PROLUDIC 56 771.48 euros HT → 68 125.78 euros TTC
- SAS SITE EQUIP 61 908.20 euros HT → 74 289.84 euros TTC

Suite à la réunion de la Commission Aménagement du Bourg du 10 avril 2025, la Commission a décidé de retenir la SAS SITE EQUIP pour le plateau multisports.

La Commission a décidé de retenir le devis le plus cher pour les critères suivants :

- La proposition de Proludic est la moins chère : 68 125,78 TTC (contre 74 289,84 TTC pour la SAS Site Equip) mais l'enceinte du city stade proposé par Proludic paraît vraiment petite 16,84 X 10,16 m. SASA Site Equip en propose une plus grande : 25,00 X 11,00.
- Le city stade de Proludic, malgré un panneau de basket extérieur, propose moins d'activité que le city stade de SAS Site Equip qui permet de jouer à deux équipes en largeur (2 mini buts de foot et 2 panneaux de basket en plus, ainsi qu'un filet).
- La pyramide de la SAS Site Equip est également plus grande : 62 joueurs simultanés contre 15 pour Proludic (même si 15 joueurs paraissent suffisants).
- Les deux street workout paraissent équivalents.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des 2 devis concernant le terrassement du terrain pour l'aménagement du plateau multisports.

Terrassement aménagement terrain pour plateau multisports :

- TPPL 24 988.07 euros HT → 29 985.68 euros TTC
- SARL ADTP 15 950.00 euros HT → 19 140.00 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision de la Commission Aménagement du Bourg concernant le plateau multisports.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de SAS SITE EQUIP pour un montant de 61 908.20 euros HT → 74 289.84 euros TTC

Conseil Municipal du 7 mai 2025

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la SARL ADTP pour un montant de 15 950.00 euros HT → 19 140.00 euros TTC

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 3, Votants 10, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-05-003 : Publiée le : 15 mai 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 15 mai 2025

DCM 2025-05-004 : Illumination - devis

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Feltrin Pierre afin de présenter un devis concernant la fourniture d'illuminations.

DECOLUM ILLUMINATIONS
1 931.50 € HT → 2 317.80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de DECOLUM ILLUMINATIONS pour un montant de 1 931.50 € HT → 2 317.80 € TTC

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 3, Votants 10, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-05-004 : Publiée le : 15 mai 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 15 mai 2025

DCM 2025-05-005 : Budget Commune – Décision modificative

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédit afin de régler la facture des illuminations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessous :

Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
Articles	Sommes	Articles	Sommes
2135 OPERATION 223	2 3 17.80	2157	2 317.80

Conseil Municipal du 7 mai 2025

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 3, Votants 10, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-05-005 : Publiée le : 15 mai 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 15 mai 2025

DCM 2025-05-006 : Eglise – Audit de l'éclairage public

Monsieur Le Maire présente un devis de Bodet Campanaire concernant un audit de l'installation campanaire.

BODET CAMPADAIRE

1 300.00 € HT → 1 560.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de BODET CAMPADAIRE pour un montant de 1 300.00 € HT → 1 560.00 € TTC

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 3, Votants 10, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-05-006 : Publiée le : 15 mai 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 15 mai 2025

DCM 2025-05-007 : Aménagement parking de la Mairie - Devis

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'aménagement du parking de la Mairie. Le parking a un revêtement dégradé.

Monsieur Le Maire présente 2 devis :

SARL ADTP 4 955.00 euros HT → 5 946.00 euros TTC

BOITEAU Christophe 6 002.00 euros HT → 7 202.40 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de la SARL ADTP pour un montant de 4 955.00 euros HT → 5 946.00 euros TTC

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 3, Votants 10, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Conseil Municipal du 7 mai 2025

Abstention : 0

DCM N° 2025-05-007 : Publiée le : 15 mai 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 15 mai 2025

DCM 2025-05-007 : Remboursement de la visite du permis poids lourd aux agents communaux

Considérant que les agents territoriaux sont soumis à une visite médicale obligatoire dans le cadre du renouvellement du permis poids lourd et que les honoraires du médecin agréé ne sont pas pris en charge par l'Assurance maladie,

Monsieur Le Maire propose de rembourser le contrôle médical à l'agent, si le permis poids lourd est demandé pour l'exercice de leurs fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de rembourser la visite médicale à l'agent.

Vote : Membres 14, Présents 10, Présentés 3, Votants 10, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2025-05-007 : Publiée le : 15 mai 2025 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 15 mai 2025

Questions et informations diverses – Tour de table

Desbourdes Francis :

Pigeonnier :

Mois mai : Barbier Robin et Ripaud-Cadiou Julia

Mois juin : Florence Marie

ENEDIS – début des travaux

Delafond-Caillé Charlotte :

Projet Olympiade du 13 septembre 2025 : Résumé de la réunion 5 mai 2025 – des personnes demandent de changer le nom du projet car pour certains c'est trop sportif

Monsieur Claire Arnaud propose de se charger de la réalisation de l'affiche. Projet réservé exclusivement aux habitants de Panzoult – par groupe et avec déguisement.

Chaque association gère son jeu et son déguisement – mise en place d'une feuille de route

Pôle attente : prévoir des jeux en bois

Conseil Municipal du 7 mai 2025

Podium en paille (Florent Arnaud)

Ambiance : Florent Arnaud se charge de contacter une personne

Comité d'Animation Panzoultais : mise à disposition des tables et des bancs

Fin juin : chaque association doit transmettre leur jeu, règlement du jeu et l'emplacement

Réalisation de Flyers avec un coupon réponse – Il est proposé d'aller chercher les personnes âgées afin qu'elles participent à l'évènement.

Le Conseil Municipal des jeunes gèreront les activités des personnes âgées

Syndicat Scolaire : il n'y a plus de subvention de la région depuis le 12 avril 2025. Il faut prévoir une augmentation de 5 000 euros sur la participation au Syndicat scolaire Cravant / panzoult.

Navatte Marc :

Réfection local vaisselle : validation du devis de Brion Sébastien

Camon Isabelle :

Commission embellissement : projet jardinières pour remplacer celles qui délimitent la terrasse du Bar/Restaurant La Sibylle, et celles Rue Julien robin.

Idée pour délimiter la terrasse du Bar/Restaurant : mettre en place des jardinières en acier Corten avec des bancs. Réflexion en cours pour trouver un fournisseur. Il faudra réfléchir sur le budget car les jardinières sont onéreuses.

Il est proposé de garder, pour cette saison, les anciennes jardinières en bois jusqu'à ce qu'il soit trouvé une solution de remplacement.

Prévoir de faire attention à la taille des petits arbustes

Idée : Voir si on peut faire fabriquer des jardinières en tôle acier par un ferronnier local et faire un traitement de surface.

Pour la Rue Julien Robin il était pensé à mettre en place des pots de grande taille, mais cela revient à un coût trop élevé. Il est proposé de retirer le bitume sur les emplacements actuels des jardinières, de planter un arbre avec des végétaux vivaces au pied (peu d'arrosage excepté la première année) afin de faire des espaces arborés, des chicanes (ralentissement des véhicules et ombre au niveau des stationnement). Il est proposé de solliciter des devis.

Problème défibrillateur : il nécessite une maintenance triennale. Cette maintenance peut être gérée par le fournisseur ou par le fabricant SCHILLER sur place. Le coût de l'intervention est d'environ 220 à 240 euros HT.

Association Les Arpenteurs : Défibrillateur : il est notifié à la Présidente de l'Association que l'achat est à la charge de l'Association. Il est proposé à l'Association de faire une demande de subvention auprès de la commune.

Blanchard Charline :

Association des vignerons : remerciement à toute la municipalité pour l'organisation de Festivin.

SEANCE LEVEE A 20h42

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 4 Juin 2025 à 18h30
à la Mairie**

LE MAIRE FRANCIS DESBOURDES	LA SECRETAIRE CHARLOTTE DELAFOND-CAILLÉ
--	--

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le secrétaire, Madame Le Maire, et les membres du Conseil Municipal.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 7 MAI 2025****Délibérations n° :****DCM 2025-05-001 ; DCM 2025-05-002 , DCM 2025-05-003, DCM 2025-05-004 ,
DCM 2025-05-005 , DCM 2025-05-006 ET DCM 2025-04-007**

Présents	Signatures	Procurations
DESBOURDES Francis		
DELAFOND CAILÉ Charlotte		
MOLISSON Stéphanie		
NAVATTE MARC		
TRANCHANT David		
VEILLOT Julie		
RIPAUD-CADIOU Julia		Donne pouvoir à NAVATTE Florence
BARBIER Robin		Donne pouvoir à TRANCHANT David
MARIE Florence		
CAILLÉ Pierre-Edouard		Donne pouvoir à FELTRIN Pierre
CAMON Isabelle		
FELTRIN Pierre		
NAVATTE Florence		
BLANCHARD Charline		

Conseil Municipal du 7 mai 2025